

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Trimestres clos les 31 octobre 2017 et 2016

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société Hydrothecary et de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, la « Société » ou « Hydrothecary ») porte sur le trimestre clos le 31 octobre 2017, lequel constitue le premier trimestre de l'exercice 2018 de la Société (« exercice 2018 »). Il vient compléter les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes annexes pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, ainsi que les états financiers et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 juillet 2017. Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des exigences en matière de rapport de gestion établies par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur nos sites Web, au www.thehydrothecary.com ou au THCX.com, ou sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

Certains renseignements figurant dans le présent rapport de gestion incluent des énoncés prospectifs au sens des lois en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « s'attendre à », « être d'avis que », « projeter », « continuer » ou « objectif », du futur ou du conditionnel ou d'expressions semblables indiquant des résultats ou des événements futurs. Ils incluent notamment des énoncés portant sur les attentes ou les projections, ou qui qualifient d'autres événements ou situations futurs, et ceux portant sur les objectifs, les stratégies, les opinions, les intentions, les plans, les estimations, les projections et les perspectives de la Société, y compris les énoncés concernant ses plans et objectifs ou les estimations ou les projections portant sur les actions des clients, des fournisseurs, des concurrents et des autorités de réglementation, ainsi que les énoncés concernant notre rendement économique futur. Ces énoncés ne sont pas des faits historiques; ils constituent plutôt l'opinion de la direction concernant des événements futurs, dont bon nombre sont par nature intrinsèquement incertains et indépendants de la volonté de la direction. La Société a fondé ces énoncés prospectifs sur ses attentes actuelles concernant les événements futurs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que la Société juge être des hypothèses raisonnables, ces dernières sont assujetties à un certain nombre de risques indépendants de la volonté de la Société, et rien ne garantit que les résultats réels correspondront aux résultats indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, les risques d'ordre financier; la concurrence; la conjoncture économique en général et les événements mondiaux; le développement de produits; les risques liés aux installations et à la technologie; les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques, y compris les lois fiscales; les risques liés à une entreprise agricole; les risques d'approvisionnement; les risques liés aux produits; la dépendance envers la haute direction; le caractère suffisant de la couverture d'assurance et d'autres risques et facteurs expliqués dans les documents déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières. On trouvera de plus amples renseignements sur les facteurs en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer des attentes actuelles sous la rubrique « Facteurs de risque ». Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion sont formulés en date de ce dernier. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou de tout autre facteur, sauf si la loi l'exige.

Les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour en date du 20 décembre 2017.

Aperçu de la Société

La Société est constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « THCX ».

En août 2013, La société Hydrothecary (la « société remplacée par THCX ») a été constituée sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) dans le but stratégique d'obtenir une licence aux termes du régime réglementaire régissant la marijuana médicinale introduit par Santé Canada en 2013, le *Règlement sur la marijuana*

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

à des fins médicales (le « RMFM »), ainsi que pour développer une marque de première qualité et d'offrir une gamme de produits et services pour ce nouveau marché. En novembre 2014, la société remplacée par THCX a acquis 167151 Canada Inc., laquelle avait obtenu en mars 2014 une licence aux termes du RMFM lui permettant de produire, de posséder et de détruire de la marijuana médicinale. Par l'intermédiaire de 167151 Canada Inc., sa filiale en propriété exclusive, la société remplacée par THCX a commencé la production commerciale et la vente légale de marijuana médicinale au Canada. Le RMFM a été remplacé par le *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales* (« RACFM ») en août 2016. La licence délivrée à la Société aux termes du RACFM, qui permet maintenant à cette dernière de vendre, de produire, de posséder et de détruire de la marijuana médicinale, a été renouvelée le 21 juin 2017 et devra être renouvelée de nouveau le 15 octobre 2019.

En mars 2017, la société remplacée par THCX a réalisé une prise de contrôle inversée, à la suite de laquelle elle est devenue l'unique filiale en propriété exclusive d'Hydrothecary, auparavant BFK Capital Corp., et une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX. Simultanément, la société remplacée par THCX a réalisé plusieurs placements privés avec ou sans courtier afin de s'assurer que son entreprise disposait d'un financement adéquat pour mener ses activités et assurer sa croissance. Dans le présent rapport de gestion, les mentions de la Société ou d'Hydrothecary ayant trait à des périodes ultérieures à la prise de contrôle inversée désignent l'émetteur issu de cette opération (c.-à-d. l'ancienne BFK Capital Corp. après le regroupement, l'acquisition et le changement de dénomination sociale) et ses filiales en propriété exclusive.

La Société a son siège à Gatineau, au Québec, dans la région de la capitale nationale du Canada. L'installation de Gatineau abrite les bureaux du siège social de la Société ainsi que des serres et des infrastructures de production. La licence délivrée à la Société aux termes du RACFM couvre l'installation de Gatineau et vise un espace de production autorisé d'environ 42 000 pieds carrés dans deux serres climatisées quatre saisons ainsi que des locaux administratifs et un entrepôt de 8 000 pieds carrés. La Société a entrepris l'aménagement d'une nouvelle serre quatre saisons de 250 000 pieds carrés dont la construction devrait être achevée d'ici juillet 2018, sous réserve de l'obtention d'une licence de Santé Canada. Après la date de clôture, soit le 12 décembre 2017, la Société a annoncé l'acquisition d'un terrain de 78 acres adjacent aux 65 acres qu'elle possède déjà et un autre agrandissement prévu qui portera la superficie de son installation à plus de 1 300 000 pieds carrés.

Les premiers produits offerts par la Société étaient du cannabis séché de première qualité qui servaient au traitement des symptômes les plus fréquents chez les patients à différents moments de la journée. Depuis, la Société a élargi sa gamme de produits en y incluant une offre adaptée au marché intermédiaire et un vaporisateur sublingual d'huile de cannabis, tout en adoptant des méthodes d'administration novatrices pour les produits existants. Les priorités de la Société consistent notamment à gagner des parts de marché et à continuer de consolider sa réputation de fournisseur de marijuana de première qualité capable de servir le marché canadien de la marijuana légale, tout en se préparant à l'ouverture du marché du cannabis destiné à un usage personnel chez les adultes. Pour mettre en œuvre sa stratégie d'affaires, la Société réalise des investissements afin :

- D'assurer le plus haut niveau de qualité des produits, de sécurité et de responsabilité sociale, ainsi que pour demeurer conforme aux normes gouvernementales actuelles et futures.
- D'accroître considérablement sa capacité de production en procédant à l'aménagement d'une serre additionnelle de 250 000 pieds carrés qui devrait voir le jour d'ici juillet 2018, ainsi qu'à un autre agrandissement qui portera la superficie à plus de 1 300 000 pieds carrés d'ici décembre 2018.
- D'élargir et de diversifier sa gamme de produits en élaborant de nouveaux produits novateurs et de nouvelles méthodes d'administration.
- De réduire le coût des stocks par gramme.
- De continuer de générer des produits par gramme comptant parmi les plus élevés.
- De tirer parti de son statut de premier et seul producteur licencié établi au Québec en collaborant avec le gouvernement du Québec pour devenir un partenaire de confiance dans un contexte où le gouvernement s'apprête à légaliser et à réglementer la consommation récréative de cannabis chez les adultes dans la province.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Faits saillants trimestriels

Produits et livraisons

La Société a généré davantage de produits et effectué davantage de livraisons au cours du premier trimestre de l'exercice 2018 comparativement au quatrième trimestre de 2017. Depuis le dernier trimestre de l'exercice 2017, les produits ont augmenté de 28 % dans un ordre séquentiel, ce qui est attribuable à une augmentation du volume de 26 %, lequel s'est établi à 120 844 grammes et équivalents grammes¹, comparativement à 95 735 grammes et équivalents grammes au trimestre précédent.

Produits par gramme

Les produits par gramme pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017 se sont chiffrés à 9,12 \$, une hausse par rapport à 9 00 \$ pour le trimestre précédent. La hausse séquentielle est principalement attribuable à une modification dans la composition des produits, ce qui s'est traduit par une augmentation des ventes d'Elixir N° 1, un produit ayant un prix par équivalent grammes plus élevé.

Coût au comptant des stocks

Le coût au comptant des produits finis par gramme au 31 octobre 2017 a diminué de 15 % pour ressortir à 0,89 \$, comparativement à 1,05 \$ pour le trimestre précédent, ce qui a permis d'enregistrer des gains d'efficacité au chapitre de la production.

Actifs biologiques

Les actifs biologiques ont augmenté de 3 % comparativement au trimestre précédent. La nouvelle serre de 35 000 pieds carrés de la Société a atteint sa capacité de production pendant l'exercice 2017, et, si les cycles de récolte sont normaux, les actifs biologiques devraient se stabiliser, jusqu'au début de la récolte dans les installations en cours d'agrandissement.

Nouvelles relations

Au cours du trimestre, la Société a établi des relations avec 16 nouvelles cliniques, ce qui lui a permis d'élargir et de diversifier davantage sa clientèle ainsi que sa présence sur le marché. À la fin du trimestre, la Société entretenait des relations avec 122 cliniques.

Effectifs

En raison de l'accroissement des activités, les effectifs de la Société ont augmenté de 6 %, passant de 89 employés à plein temps au 31 juillet 2017 à 94 au 31 octobre 2017.

¹ Le terme « équivalent grammes » fait référence à l'huile de cannabis. Une quantité de 3,75 ml d'huile de cannabis équivaut à environ 1 gramme de cannabis séché.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Contrat de construction

En août 2017, la Société a conclu avec Havecon Projects BV un contrat prévoyant la livraison et l'aménagement d'une nouvelle serre quatre saisons de 250 000 pieds carrés à sa propriété de Gatineau.

Elle a par la suite entrepris l'agrandissement de la serre le 12 octobre 2017. L'agrandissement devrait être achevé d'ici juillet 2018, sous réserve de l'approbation de Santé Canada. Une fois achevé, l'agrandissement portera la superficie de l'installation de la Société à 300 000 pieds carrés et fixera la capacité de production annuelle de cannabis à 25 000 kilogrammes.

Nomination de deux hauts dirigeants

Le 4 septembre 2017, la Société a nommé le Dr Terry Lake au poste de vice-président à la responsabilité sociale d'entreprise et M. Pierre Killeen à celui de vice-président aux communications et aux relations avec le gouvernement. Le Dr. Lake a été ministre de la Santé du gouvernement de la Colombie-Britannique. M. Killeen a été dirigeant au sein des bureaux de Hill+Knowlton Strategies à Ottawa, en Ontario, une agence de relations publiques mondiale.

Certification kasher

Le 19 septembre 2017, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu la certification kasher de l'organisme Vaad HaKashrut d'Ottawa. Il s'agit de la seule certification kasher actuellement attribuée aux produits de cannabis au Canada. Elle couvre les produits de mouture des gammes Decarb, Elixir et H2 de la Société.

Nomination d'un administrateur

Le 5 octobre 2017, la Société a nommé Nathalie Bourque à son conseil d'administration. M^{me} Bourque est conseillère dans le domaine des relations publiques, des relations avec les gouvernements et des communications de l'information financière, en plus de siéger aux conseils d'administration d'Alimentation Couche-Tard, d'Héroux-Devtek et de Maison Marie-Vincent. Elle a occupé le poste de vice-présidente, Affaires publiques et communication mondiales, auprès de CAE Inc. de 2005 jusqu'à sa retraite en février 2015. Avant de se joindre à CAE, M^{me} Bourque était associée au cabinet de relations publiques NATIONAL, le plus important cabinet de relations publiques au Canada, où elle était responsable de clients issus des secteurs des finances, de la biopharmaceutique, du commerce de détail et du divertissement. Elle a siégé au conseil des services financiers de la Caisse de dépôt et placement du Québec et au conseil de Horizon Science and Technology. Elle a également agi à titre de présidente de l'Association des MBA du Québec et du Cercle Finance et placement du Québec. M^{me} Bourque est titulaire d'un baccalauréat de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Financement par voie de prise ferme

Le 24 novembre 2017, la Société a conclu un financement par voie de prise ferme de 69 000 000 \$ consistant en 69 000 unités de débentures convertibles à un prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'un montant en principal de 1 000 \$ en débentures convertibles non garanties à 7,0 % et de 227 bons de souscription d'actions ordinaires. Les débentures convertibles arrivent à échéance le 24 novembre 2020, et peuvent être converties au gré du porteur au prix de conversion de 2,20 \$ l'action. La Société peut forcer la conversion si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de ses actions ordinaires est supérieur à 3,15 \$ pendant dix jours de bourse consécutifs, moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours. Chaque bon de souscription a un prix d'exercice de 3,00 \$ l'action et arrive à échéance le 24 novembre 2019. La Société peut devancer l'échéance des bons de souscription si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de ses actions ordinaires est supérieur à 4,50 \$ pendant dix jours de bourse consécutifs, moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Faits saillants financiers

	T1 2018	T1 2017
Produits	1 101 502 \$	1 138 702 \$
Quantité vendue (g)	120 844	80 782
Produits par gramme	9,12 \$	14,10 \$
Coût au comptant des produits finis par gramme	0,89 \$	1,79 \$

Le coût des stocks par gramme est calculé comme suit :

	T1 2018	T4 2017
Stocks	5 907 446 \$	3 689 239 \$
MOINS :		
Stocks d'emballage	84 733	64 737
Stocks d'huile	274 154	106 893
Stocks de cannabis	5 548 559 \$	3 517 609 \$
Ajustement des stocks à la juste valeur, montant net	(4 672 065)	(2 827 445)
Coût au comptant des stocks	876 494 \$	690 164 \$
Coût estimatif pour l'achèvement	181 968	93 479
Coût au comptant des produits finis par gramme	1 058 462 \$	783 643 \$
Total des stocks (g)	1 194 735	749 739
Coût au comptant des produits finis par gramme	0,89 \$	1,05 \$

Le coût au comptant des stocks de produits finis comprend les coûts directs associés à la culture, à la récolte et au traitement des produits finis, comme les coûts de la main-d'œuvre, des services publics, de l'engrais, du contrôle biologique, des fournitures générales et des matériaux, du fanage, de la mouture, du contrôle qualité et des essais.

Sommaire des résultats

Sommaire des résultats pour les trimestres clos les 31 octobre 2017 et 2016

Aperçu de l'état des résultats	Trimestre clos le	
	31-oct-17	31-oct-16
Produits	1 101 502 \$	1 138 702 \$
Marge brute	2 463 260 \$	1 069 377 \$
Charges d'exploitation	2 844 374 \$	1 488 490 \$
Perte d'exploitation	(381 114) \$	(419 113) \$
Autres produits ou charges, montant net	(1 537 088) \$	(11 191) \$
Résultat net	(1 918 202) \$	(430 304) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	76 480 085	39 564 762
Résultat net par action	(0,03) \$	(0,01) \$

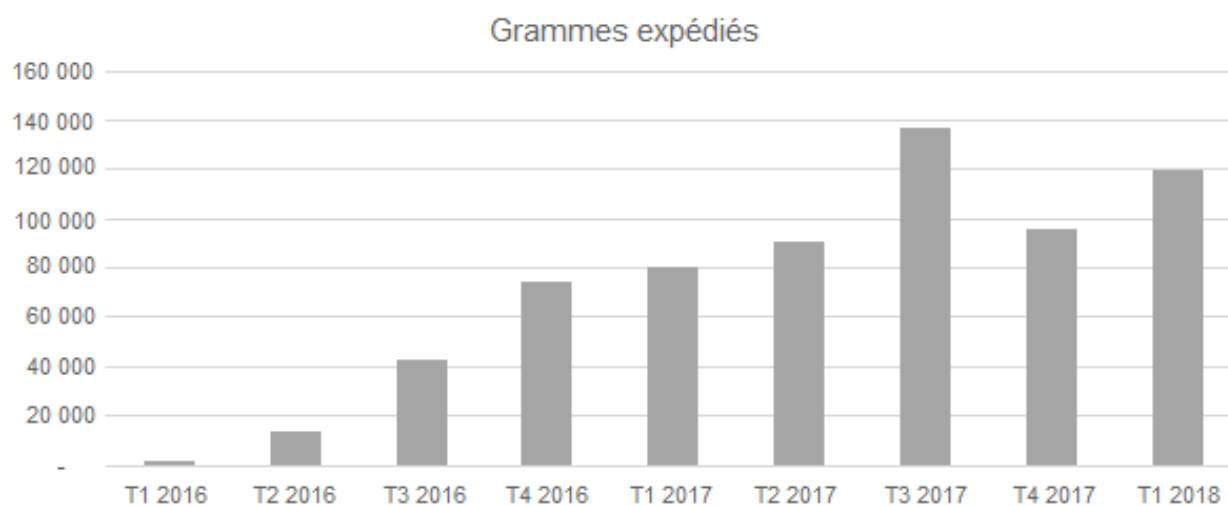
* En raison du regroupement avec BFK Capital Corp. réalisé le 15 mars 2017, les actions de THCX avant le regroupement ont été échangées à raison de six pour une. Après cette date, les actions ont été présentées selon les chiffres post-regroupement.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Produits

Les produits pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017 se sont chiffrés à 1 101 502 \$, comparativement à 1 138 702 \$ pour le trimestre clos le 31 octobre 2016. Le nombre total de grammes vendus a augmenté de 50 %, passant de 80 782 pour la période correspondante de l'exercice précédent à 120 844, ce qui s'explique par les ventes de produits appartenant à de nouvelles gammes de produits, comme H2, Decarb et Elixir N°. 1, lesquelles ont été lancées au cours de trimestres antérieurs. Les produits par gramme sont ressortis à 9,12 \$, eux qui s'établissaient à 14,10 \$. Cette baisse s'explique principalement par la croissance de la gamme de produits H2 lancée en décembre 2017, dont les prix de détail varient entre 7,25 \$ et 10 \$ par gramme. La baisse des prix moyens réalisés au cours du dernier trimestre s'explique également par la décision du ministère des Anciens combattants de plafonner le montant remboursable à 8,50 \$ par gramme, avec prise d'effet au deuxième trimestre de l'exercice 2017.



Coût des ventes

Le coût des ventes comprend la réévaluation des actifs biologiques, des coûts de production et du coût des marchandises vendues. La réévaluation des actifs biologiques tient compte de la variation de la juste valeur des plants pendant le processus de croissance, déduction faite des coûts d'achèvement des produits et des coûts de vente prévus. La juste valeur des actifs biologiques est établie d'après les estimations de la direction.

Les coûts de production incluent les coûts de production directs, comme la main-d'œuvre, les services publics, l'engrais, le contrôle biologique ainsi que les fournitures générales et les matériaux nécessaires pour cultiver et récolter le cannabis.

Le coût des marchandises vendues comprend les coûts directs des matériaux et de la main-d'œuvre liés aux stocks vendus, lesquels s'entendent des coûts associés à la récolte, au traitement, à l'emballage et à l'expédition, ainsi que la juste valeur des actifs biologiques à la date du transfert dans les stocks.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

	Trimestre clos le	
	31-oct-17	31-oct-16
Réévaluation des actifs biologiques	(2 827 285) \$	(410 095) \$
Coûts de production	188 027 \$	79 486 \$
Coût de la marchandise vendue	1 277 500 \$	399 934 \$
Coût (recouvrement) des ventes	(1 361 758) \$	69 325 \$

Le coût des ventes pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017 s'est chiffré à (1 361 758 \$), comparativement à 69 325 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de la valeur des actifs biologiques existants découlant de la pleine utilisation de la capacité d'une nouvelle serre (bâtiment n° 5) depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2017.

Le coût au comptant des stocks par gramme a chuté de 50 % par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 0,89 \$ pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017, comparativement à 1,79 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le coût par gramme est en baisse en raison des améliorations apportées aux processus de culture et des économies d'échelle découlant de la pleine utilisation de la capacité de production plus élevée. La Société prévoit que les récentes modifications aux méthodes de culture et de récolte permettront de réaliser d'autres gains d'efficacité au chapitre de la production.

Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	Trimestre clos le	
	31-oct-17	31-oct-16
Commercialisation et promotion	1 114 584	759 534
Frais généraux et administratifs	1 167 929	516 842
Recherche et développement	61 400	18 176
Rémunération à base d'actions	313 539	102 126
Amortissement des immobilisations corporelles	124 112	38 121
Amortissement des immobilisations incorporelles	62 810	53 691
Total	2 844 374	1 488 490

Les charges d'exploitation comprennent la commercialisation et la promotion, les frais généraux et administratifs, les coûts de recherche et développement, la rémunération à base d'actions et l'amortissement. Les frais de commercialisation et de promotion comprennent les coûts liés à la prospection de la clientèle, à l'expérience client, aux salaires du personnel affecté à la commercialisation et à la promotion ainsi que les charges générales de communications de l'entreprise. Les frais généraux et administratifs comprennent les salaires du personnel administratif et des cadres supérieurs, ainsi que les dépenses générales d'entreprise, y compris les frais juridiques, les assurances et les honoraires. Les charges de recherche et de développement comprennent les salaires du personnel de recherche et de développement ainsi que les charges pour le matériel et les sous-traitants qui sont liées à la recherche et au développement pour les produits.

Commercialisation et promotion

Les frais de commercialisation et de promotion ont augmenté, passant à 1 114 584 \$ pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017, comparativement à 759 534 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique principalement par l'ajout de personnel affecté à la commercialisation et à la promotion, ainsi qu'à l'impression et au matériel promotionnel, conformément à l'accent mis par la Société sur la croissance du nombre de clients.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté, passant à 1 167 929 \$ pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017, comparativement à 516 842 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par l'accroissement des activités de la Société, notamment l'augmentation de la production et des effectifs et la hausse des coûts de conformité engagés à titre d'entité cotée.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation pour le premier trimestre clos le 31 octobre 2017 s'est chiffré à 381 114 \$, comparativement à 419 113 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La baisse du résultat d'exploitation pour le dernier trimestre est principalement attribuable à un important gain de réévaluation non réalisé lié aux actifs biologiques de la Société, lequel contrebalance largement les dépenses accrues découlant de l'accroissement des activités.

Autres produits et charges

Les autres produits et charges pour les premiers trimestres clos les 31 octobre 2017 et 2016 se sont chiffrés à respectivement (1 537 088) \$ et (11 191) \$. La réévaluation des instruments financiers de (1 282 436) \$ au cours du dernier trimestre reflète celle d'un dérivé incorporé liée à des débetures convertibles de 3 275 000 \$ US émises et converties au cours de l'exercice précédent. De plus, pour les trimestres clos les 31 octobre 2017 et 2016, la Société a engagé des charges d'intérêts de respectivement 432 908 \$ et 14 493 \$. Cette augmentation reflète les intérêts courus sur les débetures convertibles.

BAIIA ajusté

	Trimestre clos le	
	31-oct-17	31-oct-16
Résultat net et résultat global attribuables aux actionnaires	(1 918 202)	(430 304)
Charge d'intérêts	432 908	14 493
Produit d'intérêts	(93 264)	(3 302)
Charge liée aux options d'achat d'actions	313 539	102 126
Amortissement des immobilisations corporelles	124 112	38 121
Amortissement des immobilisations incorporelles	62 810	53 691
Réévaluation des instruments financiers	1 282 436	-
Ajustement à la juste valeur des actifs biologiques	(2 827 285)	(410 095)
BAIIA ajusté	(2 622 946)	(635 270)

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et qui pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Il s'agit d'une mesure utilisée par la direction qui comprend le résultat net, tel qu'il a été présenté, duquel sont retranchés les intérêts, les impôts, les autres éléments hors trésorerie, y compris la charge de rémunération à base d'actions, l'amortissement et les effets hors trésorerie de la comptabilisation des actifs biologiques et des stocks. La direction estime que le « BAIIA ajusté » est une mesure financière utile pour évaluer la performance opérationnelle de la Société selon la comptabilité de caisse, compte non tenu des éléments hors trésorerie et des activités liées à l'acquisition.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Liquidités et sources de financement

Liquidités

L'objectif de la Société en matière de gestion des liquidités et de la structure du capital est de générer suffisamment de trésorerie pour financer sa croissance opérationnelle et interne, ainsi que pour honorer ses obligations contractuelles. La capacité de la Société à atteindre la rentabilité est tributaire de la mise en œuvre de sa stratégie commerciale. Même si la direction est persuadée que l'entreprise connaîtra du succès et sera rentable dans l'avenir, rien ne garantit que les produits de la Société seront bien accueillis par le marché ou qu'ils permettront de générer des produits suffisants pour atteindre la rentabilité.

Au 31 octobre 2017, la Société disposait de 1 743 806 \$ en trésorerie, de 33 511 113 \$ en placements à court terme et de 295 737 \$ en débiteurs. Elle détenait également 25 100 000 \$ en débetures convertibles non garanties à 8 %, lesquelles seront converties au plus tard le 27 décembre 2017 (se reporter à la rubrique « Événements postérieurs à la date de clôture » pour en savoir plus à ce sujet). Au 31 juillet 2017, la Société disposait de 38 452 823 \$ en trésorerie, de 2 871 550 \$ en placements à court terme, de 351 207 \$ en débiteurs et de 25 100 000 \$ en débetures convertibles non garanties à 8 %. Le 24 novembre 2017, la Société a conclu un financement par voie de prise ferme de 69 000 000 \$ (se reporter à la rubrique « Événements postérieurs à la date de clôture » pour plus de renseignements).

Liquidités	Trimestre clos le	
	31 octobre 2017	31 octobre 2017
Activités d'exploitation	(1 173 960 \$)	(436 674 \$)
Activités de financement	405 778 \$	498 123 \$
Activités d'investissement	(35 940 835 \$)	(846 859 \$)

Activités d'exploitation

Le montant net de trésorerie liée aux activités d'exploitation pour le trimestre clos le 31 octobre 2017 s'est établi à 1 173 960 \$ en raison de la perte nette de 1 918 202 \$ pour le trimestre et d'une charge hors trésorerie de 550 407 \$, lesquelles ont été contrebalancées par une augmentation du fonds de roulement de 1 294 649 \$. Au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, les sorties de fonds liées aux activités d'exploitation se sont élevées à 436 674 \$, ce qui s'explique par une perte nette de 430 304 \$ et par des revenus nets hors trésorerie de 201 664 \$, lesquels ont été contrebalancés par une hausse de 195 294 \$ du fonds de roulement. La variation des flux de trésorerie reflète l'augmentation du profit non réalisé sur les actifs biologiques découlant de la modification de l'estimation, laquelle a été contrebalancée par une majoration des créditeurs en raison du calendrier des paiements, de même que par des stocks plus élevés liés à l'augmentation des produits de cannabis séché et d'huile.

Activités de financement

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, le montant net de trésorerie tiré des activités de financement s'est fixé à 405 778 \$, ce qui s'explique par l'émission de 481 896 actions ordinaires par suite de l'exercice de bons de souscription.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Activités d'investissement

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2017, la Société a affecté 35 940 835 \$ aux activités d'investissement, lesquelles ont consisté essentiellement en l'acquisition de placements à court terme. Le solde de ce montant a été consacré à la construction en cours d'une nouvelle serre (le bâtiment n° 6, au sujet duquel on trouvera plus de renseignements à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 31 octobre 2017).

Sources de financement

Au 31 octobre 2017, le total des actifs courants, déduction faite des créditeurs et des débetures convertibles, s'établissait à 20 646 720 \$. Les débetures convertibles portent intérêt à 8 % par année (2 008 000 \$), payable semestriellement. L'exercice de tous les bons de souscription émis et en circulation entraînerait, au 31 octobre 2017, une augmentation de la trésorerie d'environ 27,0 M\$, et l'exercice de toutes les options d'achat d'actions ferait croître la trésorerie d'environ 4,8 M\$.

La direction estime que le fonds de roulement actuel est suffisamment élevé pour financer les projets d'agrandissement en cours et honorer les obligations contractuelles pour les douze prochains mois. La Société évalue périodiquement la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires par le biais d'un placement public ou privé de titres de capitaux propres afin de renforcer sa situation financière et de disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour assurer sa croissance et son développement.

Le capital social autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions ordinaires, de bons de souscription et d'options émises et en circulation au 31 juillet 2017, au 31 octobre 2017 et au 8 décembre 2017.

	8 décembre 2017	31 octobre 2017	31 juillet 2017
Actions ordinaires	89 606 586	76 674 886	76 192 990
Bons de souscription	36 361 097	20 512 227	20 994 123
Options	8 166 784	6 399 169	5 748 169

Arrangements hors bilan et obligations contractuelles

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

La Société a certaines obligations financières en vertu des contrats de services liés aux achats effectués par les clients.

La Société compte huit obligations contractuelles. Ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que la Société peut exercer à son gré. Les paiements minimaux annuels prévus par ces contrats au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Montant	6 966 203 \$	157 723 \$	133 977 \$	69 807 \$	16 765 \$	7 344 475 \$

La Société s'engage à financer 35 195 \$ pour l'achat d'un véhicule. Le financement porte intérêt à 6,99 %, arrive à échéance le 15 août 2019 et est garanti par le véhicule lui-même. La Société effectue des paiements mensuels de principal et d'intérêts combinés de 697 \$. Au 31 octobre 2017, les créditeurs comprenaient un solde de 14 372 \$ lié à cet engagement de financement.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Actifs biologiques – Évaluation de la juste valeur

Au 31 octobre 2017, les variations de la valeur comptable des actifs biologiques se présentaient comme suit :

	31 octobre 2017	31 juillet 2017
	\$	\$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	1 504 186	120 667
Augmentation nette de la juste valeur attribuable à la transformation biologique, déduction faite des coûts de vente	2 827 285	5 663 161
Montant transféré dans les stocks au moment de la récolte	(2 781 629)	(4 279 642)
Valeur comptable à la clôture de la période	1 549 842	1 504 186

Les actifs biologiques de la Société se composent de plants de cannabis, des semences aux plants arrivés à maturité. Au 31 octobre 2017, la valeur comptable des actifs biologiques était de 6 200 \$ pour les semences et de 1 543 642 \$ pour les plants de cannabis (7 200 \$ pour les semences et 1 497 986 \$ pour les plants de cannabis au 31 juillet 2017). L'augmentation de la valeur comptable des actifs biologiques est attribuable à la hausse des plants existants. Les estimations importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des plants de cannabis sont les suivantes :

- Le rendement par plant.
- Le stade de croissance estimé en tant que pourcentage des coûts engagés par rapport au coût total porté en diminution de la juste valeur totale estimée par gramme (déduction faite des coûts de commande) pour obtenir la juste valeur en cours pour les actifs biologiques estimés n'ayant pas encore été récoltés.
- Les coûts engagés (en pourcentage) pour chacun des stades de croissance du plant.
- Le prix de vente par gramme évalué à la juste valeur, diminué du coût d'achèvement et du coût de la vente.

La Société considère ses actifs biologiques comme des estimations de la juste valeur de niveau 3 et estime la probabilité de certains taux de récolte à différents stades de croissance. Au 31 octobre 2017, il était attendu que les actifs biologiques de la Société produisent environ 879 573 grammes (700 169 grammes au 31 juillet 2017). Les estimations de la Société sont, par leur nature, susceptibles de changer. Les variations du rendement anticipé seront reflétées dans les variations futures de la juste valeur des actifs biologiques.

Transactions avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et assumant la responsabilité, directe ou indirecte, de la planification, de l'orientation et du contrôle des activités de la Société. Ils regroupent les cadres supérieurs et les administrateurs de la Société, lesquels contrôlaient collectivement environ 22,40 % des actions ordinaires en circulation en date du 31 octobre 2017 (25,11 % au 31 juillet 2017).

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

La rémunération des principaux dirigeants pour les trimestres clos les 31 octobre 2017 et 2016 s'est établie comme suit :

	<i>Trimestre clos le</i>	
	31 octobre 2017	31 octobre 2016
	\$	\$
Salaire ou honoraires de consultation	383 891	104 165
Rémunération à base d'actions	261 209	61 999
	645 100	166 164

Le 8 septembre 2017, la Société a attribué à certains de ses dirigeants un total de 650 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 1,37 \$ et dont l'acquisition des droits s'échelonne sur trois ans.

Le 24 juillet 2017, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 125 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 1,27 \$ et dont l'acquisition des droits s'échelonne sur trois ans. Le 15 novembre 2016, la Société a attribué à certains de ses administrateurs et dirigeants un total de 1 227 000 options d'achat d'actions ayant un prix d'exercice de 0,75 \$ et dont l'acquisition des droits s'échelonne sur trois ans.

La Société a loué un immeuble à une partie liée pour un montant de 700 \$ par mois par l'intermédiaire d'un contrat d'usufruit. La partie liée a utilisé cet immeuble comme résidence personnelle. Le 2 décembre 2016, la partie liée et la Société ont conclu un accord pour mettre fin à l'usufruit. En échange, la Société a versé 46 000 \$ à la partie liée. L'accès à cet immeuble fournit à la Société des espaces de bureaux supplémentaires et réduit ainsi la nécessité de louer ou d'aménager de nouveaux bureaux à court terme.

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle représente la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Résultats trimestriels

Le tableau suivant présente de l'information financière non audité pour les huit derniers trimestres jusqu'au premier trimestre de l'exercice 2018, clos le 31 octobre 2017. L'information est tirée des états financiers consolidés non audités de la Société, qui, de l'avis de la direction, ont été préparés d'une manière conforme aux états financiers consolidés intermédiaires résumés du trimestre clos le 31 octobre 2017. Le rendement antérieur n'est pas garant du rendement futur, et la présente information n'est pas nécessairement représentative des résultats qui seront obtenus au cours de toute période future.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

	T2 2017	T3 2017	T4 2017	T1 2018
	31-janv-17	30-avr-17	31-juil-17	31-oct-17
Produits	913 897	1 182 497	861 745	1 101 502
Résultat net	(1 113 543)	(11 808 264)	934 541	(1 918 202)
Résultat par action de base	(0,78)	(0,17)	0,02	(0,03)
Résultat par action entièrement dilué	(0,78)	(0,17)	0,01	(0,03)

	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017
	31-janv-16	30-avr-16	31-juil-16	31-oct-16
Produits	180 537	617 239	1 053 322	1 138 702
Résultat net	(679 667)	(400 999)	(1 370 990)	(430 304)
Résultat par action de base	(0,84)	(0,01)	(0,04)	(0,42)
Résultat par action entièrement dilué	(0,84)	(0,01)	(0,04)	(0,42)

Facteurs de risque

La performance et les résultats d'exploitation de la Société sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels la performance, les résultats et les réalisations de la Société pourraient être sensiblement différents de ceux indiqués, de manière expresse ou implicite, dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective, dont les facteurs énoncés ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt ne concerne que le placement de la trésorerie excédentaire. La Société peut investir la trésorerie excédentaire dans des placements très liquides à court terme qui cumuleront des intérêts aux taux en vigueur pour ces placements. Au 31 octobre 2017, la Société disposait de placements à court terme de 33 511 113 \$.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier devait manquer à ses obligations contractuelles. Il découle principalement des débiteurs de la Société. Au 31 octobre 2017, la Société était exposée à des pertes de crédit en cas de manquement par les contreparties.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités et a mis en place des procédures d'évaluation et de surveillance du crédit pour atténuer le risque de crédit. Elle court toutefois un risque limité, car elle conclut la majorité de ses ventes avec des clients couverts par divers programmes d'assurance.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des débiteurs correspond à l'exposition maximale au risque de crédit, laquelle s'élevait à 35 550 656 \$ au 31 octobre 2017. La trésorerie est détenue par l'un des plus importants groupes financiers coopératifs au Canada. Depuis sa création, la Société n'a subi aucune perte à l'égard de la trésorerie détenue par son institution financière. Les débiteurs proviennent de l'une des principales compagnies d'assurance maladie au Canada.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. La Société gère son risque d'illiquidité en suivant de près ses besoins en capitaux. Au 31 octobre 2017, la trésorerie et les placements à court terme de la Société s'établissaient à 35 254 919 \$.

La Société était tenue de payer des créanciers et charges à payer dont la valeur comptable et les flux de trésorerie contractuels s'élevaient à 2 179 357 \$ pour les douze prochains mois.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs, des créiteurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

Dépendance envers des membres de la direction et des personnes clés

La Société dépend de la capacité des membres de la haute direction à réaliser sa stratégie, ce qui la rend dépendante du rendement de la direction et l'expose au risque que des membres de la direction quittent la Société. Pour réduire ce risque, la Société a créé des régimes incitatifs pour l'ensemble des membres de la haute direction. De plus, les membres de la haute direction détiennent actuellement une participation importante dans la Société, ce qui constitue un autre moyen de les convaincre de rester en poste.

La réussite de la Société dépendra de l'aptitude, de l'expertise, du jugement, de la discrétion et de la bonne foi de certains membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration. Bien que les contrats de travail et les programmes incitatifs soient conçus pour maintenir en poste ces personnes clés, ces contrats et ces programmes incitatifs ne peuvent garantir qu'elles demeureront en poste. Toute perte d'une personne clé pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Caractère suffisant de la couverture d'assurance

La Société souscrit différents types d'assurance, parmi lesquels peuvent figurer des assurances contre les erreurs et omissions, une assurance des administrateurs et des dirigeants, une assurance de biens et une assurance commerciale générale. Rien ne garantit que les réclamations ne dépasseront pas les limites de la couverture disponible, que l'assureur restera solvable ou disposé à continuer à fournir une couverture d'assurance avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou que l'assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambiguïtés dans les polices. Un jugement rendu contre un membre de la Société, qui dépasserait la couverture disponible, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société compte tenu des dommages-intérêts qui devraient être accordés et de l'incidence sur sa réputation.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence féroce de la part de producteurs autorisés et d'autres sociétés, dont certains pourraient disposer de ressources financières plus importantes ou posséder une expérience plus vaste en ce qui a trait au secteur, à la fabrication et à la commercialisation. De plus, il est possible que des entreprises se regroupent dans le secteur, ce qui se traduirait par la création de sociétés de plus grande taille pouvant avoir une plus grande portée géographique. En raison de ces facteurs, la Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités ou de les poursuivre de la manière dont elle entend actuellement et suivant des modalités qu'elle juge acceptables. La concurrence plus forte que lui livreraient des sociétés de taille supérieure disposant de ressources financières plus importantes et d'un meilleur positionnement géographique pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Jusqu'à maintenant, Santé Canada a accordé des licences et le statut de producteur autorisé en vertu du RACFM à un petit nombre de demandeurs seulement. On compte toutefois plusieurs centaines de demandeurs qui souhaitent obtenir ce statut. Le nombre de licences accordées et le nombre de producteurs qui recevront le statut de producteur autorisé par Santé Canada pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. La Société prévoit faire face à davantage de concurrence de la part de nouveaux joueurs sur le marché qui recevront des licences en vertu du RACFM ou de la part de détenteurs de licences existants qui n'exercent pas encore leurs activités dans le secteur. Si Santé Canada devait accorder un nombre important de nouvelles licences dans un proche avenir, la Société pourrait devoir livrer une concurrence accrue pour sa part du marché et subir une pression à la baisse sur les prix de ses produits à mesure que ses nouveaux rivaux accroîtront leur production. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Si le nombre de consommateurs de cannabis médicinal au Canada devait augmenter, la demande à l'égard des produits de la Société augmentera également, auquel cas la concurrence s'intensifiera elle aussi à mesure que les concurrents

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

actuels et futurs offriront un nombre grandissant de produits diversifiés. Pour demeurer concurrentielle, la Société devra continuer à investir de façon importante dans la recherche et le développement, la commercialisation, les ventes et le soutien à la clientèle. La Société pourrait ne pas disposer de ressources suffisantes pour maintenir les initiatives de recherche et de développement, de commercialisation et de soutien à la clientèle à un niveau concurrentiel, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, il est prévu que l'introduction d'un modèle récréatif pour la production et la distribution de cannabis aura une incidence sur le marché de la marijuana médicinale. Les conséquences de ce développement éventuel pourraient être négatives pour la Société et accroître la concurrence sur le marché actuel des produits médicaux ou mener à l'arrivée de nouveaux rivaux sur le marché du cannabis en général, au sein duquel la Société exerce ses activités. Il est possible que la Société subisse une concurrence accrue de la part d'autres sociétés, dont certaines auront probablement davantage d'antécédents d'exploitation, de ressources financières et d'expérience en matière de fabrication et de commercialisation. La concurrence accrue que lui livreraient des sociétés de plus grande taille et disposant de ressources financières plus importantes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Risques commerciaux généraux et responsabilité civile

Compte tenu de la nature de ses activités, la Société pourrait faire l'objet à l'occasion de réclamations ou de plaintes formulées par différents investisseurs ou d'autres entités dans le cours normal des activités. Les risques d'ordre juridique auxquels la Société, ses administrateurs, ses dirigeants, ses employés ou ses mandataires pourraient s'exposer par suite de ces réclamations ou plaintes comprennent une responsabilité civile éventuelle pour violation des lois sur les valeurs mobilières, manquement à une obligation fiduciaire ou usage abusif des fonds des investisseurs. Certaines infractions aux lois sur les valeurs mobilières, ou certains manquements à une obligation fiduciaire peuvent entraîner une responsabilité civile, des amendes, des sanctions, ou la suspension ou la révocation du droit de la Société de poursuivre ses activités. La Société pourrait devoir engager des frais importants en cas de poursuites en responsabilité civile.

Réglementation du secteur de la marijuana

La Société est assujettie à une lourde réglementation dans tous les territoires où elle exerce ses activités. Ces lois et ces règlements, dans leur application générale, confèrent aux organismes gouvernementaux et aux organismes d'autoréglementation un pouvoir discrétionnaire complet en matière d'administration à l'égard des activités de la Société, notamment le pouvoir de restreindre ses activités commerciales et de lui imposer des obligations de communication de renseignements supplémentaires sur ses produits et ses services.

Si elle omet de respecter ces règlements, la Société s'expose à des sanctions, notamment la révocation des licences nécessaires à l'exercice de ses activités ou l'imposition de conditions régissant ces licences, la suspension de ses activités dans un marché ou un territoire donné ou son expulsion de ce marché ou de ce territoire, la suspension ou l'expulsion d'un membre du personnel clé et l'imposition d'amendes et de pénalités. Si la réglementation actuelle ou future devait avoir, d'une quelconque façon, une incidence sur la vente des produits et des services de la Société, cette situation pourrait avoir des répercussions sur les produits d'exploitation de la Société.

Risques liés à la réglementation

L'entreprise et les activités de la Société sont assujetties à une lourde réglementation dans tous les territoires où cette dernière exerce ses activités. Ces activités doivent respecter différentes lois, différents règlements et différentes lignes directrices établies par des autorités gouvernementales, dont Santé Canada, relativement à la fabrication, à la commercialisation, à la gestion, au transport, à l'entreposage, à la vente et à la disposition de marijuana médicinale, ainsi que des lois et des règlements relatifs à la santé et la sécurité, au déroulement des activités et à la protection de l'environnement. Ces lois et ces règlements, dans leur application générale, confèrent aux organismes gouvernementaux et aux organismes d'autoréglementation un pouvoir discrétionnaire complet en matière

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

d'administration à l'égard des activités de la Société, notamment le pouvoir de restreindre ses activités commerciales et de lui imposer des obligations de communication de renseignements supplémentaires sur ses produits et ses services.

L'atteinte des objectifs commerciaux de la Société est conditionnelle, en partie, au respect des exigences réglementaires adoptées par les autorités gouvernementales et à l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires à la production et à la vente de ses produits. La Société ne peut prédire le temps nécessaire pour obtenir les approbations réglementaires visant ses produits ni l'ampleur des essais et de la documentation qu'elle pourrait devoir fournir aux autorités gouvernementales. Un retard ou un défaut dans la réception d'une approbation réglementaire entraînera un retard important dans le développement des marchés et la conception des produits et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements applicables à ses activités pourrait entraîner des sanctions pour la Société, notamment la révocation des licences nécessaires à la poursuite de ses activités ou l'imposition de conditions supplémentaires régissant ces licences, la suspension des activités de la Société dans un marché ou un territoire donné ou son expulsion de ce marché ou de ce territoire, la suspension ou l'expulsion d'un membre du personnel clé et l'imposition d'amendes et de pénalités. Si des changements aux lois et aux règlements en vigueur ou futurs devaient, d'une quelconque façon, avoir une incidence sur la vente des produits ou des services de la Société, cette situation pourrait avoir des répercussions sur les produits d'exploitation de la Société.

Évolution des lois, des règlements et des lignes directrices

Les activités de la Société sont régies par différentes lois, différents règlements et différentes lignes directrices touchant la commercialisation, l'acquisition, la fabrication, la gestion, le transport, le stockage, la vente et l'élimination de la marijuana médicinale, de même que par des lois et des règlements portant sur la santé et la sécurité, la conduite des activités et la protection de l'environnement. Bien que la direction de la Société soit actuellement d'avis qu'elle respecte ces lois, ces règlements et ces lignes directrices, tout changement qui y serait apporté pour des motifs indépendants de la volonté de la Société pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de cette dernière.

Dépendance à l'égard du renouvellement des licences

Les activités commerciales de la Société dépendent du maintien de sa licence en vertu du RACFM, laquelle doit être renouvelée chaque année. La licence en cours de la Société expirera le 15 octobre 2019. Avant l'expiration de cette licence, la Société devra soumettre à Santé Canada une demande de renouvellement de licence dans laquelle elle fournira les renseignements exigés par le RACFM. Le défaut de se conformer aux exigences de la licence ou le défaut de renouveler la licence pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société est d'avis qu'elle se conforme, dans tous les aspects significatifs, aux modalités de la licence et elle n'a connaissance d'aucun motif qui pourrait empêcher le renouvellement de la licence une fois celle-ci arrivée à expiration. Toutefois, rien ne garantit que Santé Canada renouvellera la licence ou que le renouvellement aura lieu en temps utile et selon des modalités comparables à celles de la licence actuelle de la Société ou selon des modalités jugées acceptables par la Société pour la poursuite de ses activités. La décision de Santé Canada de ne pas renouveler la licence de la Société, de retarder son renouvellement ou de la renouveler selon des modalités différentes pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société procède actuellement à l'agrandissement de ses installations. Pour que la licence de la Société s'applique aux nouveaux bâtiments construits, la Société devra déposer une demande auprès de Santé Canada afin de faire modifier la licence et d'inclure ces nouveaux bâtiments. La décision de Santé Canada de refuser d'autoriser la modification de la licence, de retarder cette modification ou de modifier la licence selon des modalités différentes

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dépendance à l'égard d'une seule installation

À l'heure actuelle, les activités et les ressources de la Société sont principalement liées à son installation de Gatineau, et la Société continuera de mettre l'accent sur cette installation dans un avenir prévisible. Les modifications ou les développements défavorables ayant une incidence sur l'installation de Gatineau, notamment les modifications apportées aux lois municipales concernant le zonage, les erreurs dans la conception des installations, la pollution environnementale, l'inexécution de la part d'entrepreneurs indépendants, l'augmentation des coûts des matériaux et de la main-d'œuvre, les conflits ou les arrêts de travail, l'incapacité à retenir les services d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés, l'inefficacité sur le plan de la productivité, les défaillances de l'équipement ou des processus, les erreurs de production, les perturbations de l'approvisionnement en énergie et des services publics, les incidents majeurs ou les catastrophes comme des incendies, des explosions, des tremblements de terre ou des tempêtes, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les perspectives d'affaires de la Société.

Antécédents d'exploitation limités

La Société a entrepris ses activités en août 2013 et se trouve ainsi aux premiers stades de son développement et est donc soumise aux risques auxquels les entreprises se trouvant au même stade sont exposées. La Société a subi des pertes d'exploitation depuis qu'elle a entrepris ses activités. Sa réussite dépend notamment de la rentabilité éventuelle de ses activités, de sa capacité à réunir des liquidités au besoin et de manière rapide et la capacité de sa haute direction à concrétiser sa stratégie. La Société pourrait subir des pertes dans l'avenir et ne pas atteindre la rentabilité.

Atteinte des cibles de croissance

La stratégie de croissance de la Société prévoit l'ajout de ressources de production à l'installation de Gatineau. Il existe un risque que ces ressources additionnelles ne soient pas terminées dans les délais prévus ou que leur coût dépasse le budget prévu du fait qu'elles pourraient être touchées défavorablement par différents facteurs, dont ceux mentionnés ailleurs dans la présente rubrique ainsi que les éléments suivants :

- Des retards dans l'obtention des approbations réglementaires ou les conditions imposées par celles-ci.
- Le défaut d'obtenir les licences prévues pour augmenter la capacité.
- Des erreurs dans la conception de l'usine, la non-exécution par des entrepreneurs tiers, l'augmentation du coût des matériaux ou de main-d'œuvre, ou le rendement de la construction tombant sous les niveaux de production ou d'efficacité attendus.
- La pollution.
- Les erreurs des entrepreneurs ou des exploitants ou les pannes, l'usure ou la défaillance du matériel ou des procédés.
- Les conflits de travail, les perturbations ou la baisse de la productivité, ou l'incapacité à attirer un nombre suffisant de travailleurs qualifiés.
- Les perturbations ou les retards dans l'approvisionnement d'énergie et l'obtention des services supplémentaires, au besoin.
- Les incidents majeurs ou les catastrophes comme des incendies, des explosions, des tremblements de terre ou des tempêtes.

Par conséquent, il y a un risque que la Société ne puisse pas avoir de produits ou de produits en quantité suffisante et disponibles à expédier pour répondre aux attentes de ses clients éventuels ou pour respecter son plan d'affaires.

Risques propres à une entreprise agricole

La culture de la marijuana constitue un aspect important des activités de la Société. Par conséquent, cette dernière est exposée aux risques propres à toute activité de culture, tels que la propagation des maladies, les dangers, la vermine

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

et les risques agricoles similaires qui peuvent se traduire par de mauvaises récoltes ou des interruptions dans l'approvisionnement des clients. Pour atténuer le risque, la Société compte sur du personnel qualifié qui est chargé de surveiller attentivement les conditions de croissance. Bien que la Société cultive ses produits à l'intérieur dans un climat contrôlé et confie à du personnel qualifié la tâche de surveiller attentivement les conditions de croissance, rien ne garantit que les éléments naturels n'aient pas une incidence défavorable importante sur la production de ses produits.

Vulnérabilité face à la hausse des coûts d'énergie

Les opérations de culture de marijuana médicinale de la Société consomment beaucoup d'énergie, ce qui rend la Société vulnérable à la hausse des coûts d'énergie. La hausse ou la volatilité des coûts d'énergie peuvent nuire aux activités de la Société et à sa capacité à mener celles-ci de façon rentable.

Publicité ou perception des consommateurs

La Société est d'avis que le secteur de la marijuana médicinale est fortement dépendant de la perception qu'ont les consommateurs de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité de la marijuana médicinale produite. Cette perception peut être grandement influencée par la recherche scientifique ou par les résultats, les enquêtes réglementaires, les litiges, la couverture médiatique et d'autres publicités concernant la consommation de produits de la marijuana médicinale. Rien ne garantit que la recherche scientifique future, les découvertes, les démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou d'autres résultats de recherche ou l'information diffusée seront favorables au marché de la marijuana médicinale ou d'un produit en particulier, ou que l'information diffusée correspondra toujours à celle qui a été diffusée antérieurement. Les futurs rapports de recherche, les découvertes, les démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou l'information diffusée qui sont perçues comme moins favorables ou qui remettent en question des rapports de recherche, des résultats ou de l'information antérieurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la demande pour les produits de la Société et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de cette dernière. La dépendance de la Société à l'égard de la perception des consommateurs signifie que toute conclusion défavorable avancée par la recherche scientifique, les découvertes, les démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou l'information diffusée, qu'elle soit ou non exacte ou fondée, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, la demande pour ses produits ainsi que ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses flux de trésorerie. En outre, la publicité ou la couverture médiatique défavorables au sujet de la sécurité, de l'efficacité et de la qualité de la marijuana médicinale en général, ou au sujet des produits de la Société spécifiquement, ou qui associe la consommation de la marijuana médicinale à la maladie ou à d'autres effets ou incidents négatifs, pourraient avoir une incidence défavorable importante. Cette publicité ou couverture médiatique défavorables pourraient se produire même si les incidents négatifs associés à ces produits sont imputables à une utilisation qui ne respecte pas les consignes de consommation des produits.

Responsabilité du fait des produits

En tant que fabricant et distributeur de produits conçus pour être ingérés ou inhalés, la Société est exposée à un risque inhérent de réclamations en responsabilité du fait des produits, d'actions réglementaires et de litiges si ses produits sont présumés avoir causé des décès ou des blessures importantes. De plus, les activités de fabrication et de vente des produits de la Société comportent un risque de blessures ou de décès pour les consommateurs si des tiers devaient apporter des altérations non autorisées, si le produit était contaminé ou si des consommateurs ou des tiers en faisaient une utilisation non autorisée. Des effets indésirables jusqu'alors inconnus résultant de la consommation humaine des produits vendus par la Société ou de la consommation de ces produits en combinaison avec d'autres médicaments ou d'autres substances pourraient survenir. La Société pourrait être visée par différentes réclamations en responsabilité du fait des produits, y compris des réclamations selon lesquelles les produits de la Société ont causé des blessures, des maladies et des décès, notamment parce que leurs consignes d'utilisation sont inadéquates ou parce que leur mise en garde quant aux effets secondaires éventuels ou aux conséquences d'un mélange avec d'autres substances est inadéquate. Une réclamation en responsabilité du fait des produits ou une action réglementaire intentée contre la Société pourrait se traduire par une hausse des coûts et nuire à la réputation de la Société auprès de ses clients et des

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

consommateurs en général, ou avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir et de conserver une assurance en responsabilité du fait des produits suivant des modalités jugées acceptables et une couverture adéquate en cas de responsabilité éventuelle. Les coûts d'une telle assurance sont élevés, et la Société pourrait ne pas être en mesure d'en obtenir une selon des modalités acceptables. L'impossibilité d'obtenir une couverture d'assurance suffisante selon des modalités raisonnables ou de se protéger de toute autre façon contre des réclamations en responsabilité du fait des produits pourrait empêcher ou retarder la commercialisation des produits de la Société.

Rappels de produits

Les fabricants et les distributeurs doivent parfois gérer un rappel ou un retour de leurs produits pour différentes raisons, notamment s'ils sont défectueux, contaminés, s'ils provoquent des effets secondaires indésirables ou une interaction imprévue avec d'autres substances, si l'emballage n'est pas sécuritaire ou si les renseignements figurant sur l'étiquette sont incomplets ou inexacts. Si l'un ou l'autre des produits de la Société était rappelé en raison d'une défectuosité ou pour toute autre raison, la Société pourrait devoir engager des frais imprévus relativement au rappel et s'exposer à des poursuites. La Société pourrait perdre un important volume de ventes et ne pas être en mesure de le récupérer ou de le récupérer en réalisant une marge bénéficiaire acceptable. De plus, un rappel de produits pourrait obliger l'équipe de direction à y consacrer un part importante de son temps. Bien que la Société ait établi des procédures élaborées relativement aux essais des produits finis, rien ne garantit que les éventuels problèmes de qualité, d'efficacité ou de contamination seront décelés à temps afin d'éviter les rappels, les actions réglementaires et les poursuites non prévus. En outre, si l'une des marques les plus importantes de la Société devait faire l'objet d'un rappel, la réputation de cette marque et celle de la Société pourraient être ternies. Un rappel de produit pour l'une ou l'autre des raisons énoncées précédemment pourrait entraîner une baisse de la demande pour les produits de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de cette dernière. De plus, un rappel pourrait amener Santé Canada ou tout autre organisme de réglementation à exercer une surveillance plus étroite des activités de la Société, ce qui obligerait la direction à consacrer une plus grande partie de son temps à la situation et pourrait entraîner des frais juridiques et d'autres frais.

Dépendance envers des intrants clés

Les activités de la Société dépendent de différents intrants essentiels et de leurs coûts connexes, notamment les matières premières et les fournitures liées à ses opérations croissantes, ainsi que l'électricité, l'eau et d'autres services publics locaux. Toute interruption importante ou changement négatif au chapitre de la disponibilité des intrants clés ou des critères économiques liés à la chaîne d'approvisionnement permettant de les obtenir pourrait avoir une incidence importante sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Certains de ces intrants ne peuvent être obtenus qu'auprès d'un seul fournisseur ou d'un groupe limité de fournisseurs. Dans un cas où il n'y aurait qu'un seul fournisseur, et que celui-ci mettait fin à ses activités, la Société pourrait être incapable de lui trouver un remplaçant ou d'en trouver un dans un délai raisonnable. Si un fournisseur unique devait être acquis par un concurrent, ce concurrent pourrait choisir de ne pas vendre d'intrants à la Société. Toute incapacité à obtenir les fournitures et les services nécessaires ou de les obtenir selon des conditions jugées adéquates pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Incertitude inhérente aux prévisions

La Société doit compter en grande partie sur ses propres études de marché pour prévoir les ventes, puisqu'il est généralement impossible d'obtenir des prévisions détaillées auprès d'autres sources du fait que le secteur de la marijuana médicinale au Canada est encore aux premiers stades de son développement. Un manque de demande pour les produits de la Société en raison de la concurrence, de changements technologiques ou d'autres facteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

La société **Hydrothecary**

Rapport de gestion

Gestion de la croissance

La Société pourrait être exposée à des risques associés à la croissance, notamment des contraintes de capacité et une pression exercée sur ses systèmes et ses contrôles internes. Pour que la Société soit en mesure de gérer efficacement sa croissance, il faudra qu'elle puisse continuer à mettre en application et à améliorer ses systèmes d'exploitation et financiers et à recruter, former et gérer de nouveaux effectifs. Son incapacité à faire face à cette croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Litiges

À l'occasion, la Société pourrait être partie à un litige dans le cours normal de ses activités, ce qui pourrait nuire à ces dernières. Si un litige intenté contre la Société devait aboutir à une décision défavorable, cette situation pourrait nuire à la capacité de la Société de poursuivre ses activités et avoir une incidence sur le cours de ses actions ordinaires et l'obliger à réaffecter des ressources importantes. Même si la Société devait obtenir un jugement favorable en cas de litige, elle pourrait quand même être contrainte de réaffecter une partie importante de ses ressources.

Dividendes

La Société n'a pas d'antécédents de bénéfices ou de dividendes et pourrait ne pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible. Les dividendes versés par la Société pourraient être assujettis à l'impôt et à des retenues.

Marché restreint pour la négociation des titres de la Société

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, mais rien ne garantit qu'un marché actif et liquide pour ces actions ordinaires sera maintenu, et un investisseur pourrait avoir de la difficulté à revendre des titres de la Société.

Volatilité du cours des actions ordinaires

Le cours des actions ordinaires de la Société pourrait être volatil et subir d'importantes fluctuations en réaction à différents facteurs, y compris les décisions du gouvernement et des organismes de réglementation, l'appui de la communauté envers le secteur de la marijuana médicinale, la fluctuation des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans les perspectives d'affaires de la Société ainsi que d'autres facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, notamment :

- a) Les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société.
- b) Les changements dans nos estimations ou celles des analystes en valeurs mobilières à propos des résultats d'exploitation futurs de la Société.
- c) Les changements dans le rendement économique ou les évaluations du marché d'autres sociétés que les investisseurs jugent comparables à la Société.
- d) L'entrée en fonction ou le départ de hauts dirigeants de la Société et d'autres employés clés.
- e) Les restrictions sur la libération ou d'autres restrictions sur le transfert d'actions ordinaires de la Société en circulation.
- f) Les ventes, réelles ou réputées, de titres additionnels de la Société.
- g) Les acquisitions significatives ou les regroupements d'entreprises, les alliances stratégiques, les coentreprises ou les engagements de capital mis de l'avant par la Société ou ses rivaux ou les visant.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

- h) Les bulletins de nouvelles portant sur des tendances, des inquiétudes ou des faits nouveaux quant à la concurrence, les changements réglementaires et d'autres questions connexes dans le secteur ou les marchés cibles de la Société.

Les résultats de ces activités auront inévitablement une incidence sur les décisions que prendra la Société relativement aux opérations futures et entraîneront probablement la fluctuation du cours de ses actions ordinaires. De façon générale, les marchés financiers ont connu à l'occasion des fluctuations extrêmes des cours et du volume des opérations qui n'étaient aucunement représentatives des résultats d'exploitation, de la valeur des actifs sous-jacents ou des perspectives des sociétés auxquelles ses opérations se rapportaient. Par conséquent, le cours des actions ordinaires de la Société pourrait baisser même si les résultats d'exploitation de la Société, la valeur de ses actifs sous-jacents ou ses perspectives d'affaires demeuraient inchangés. En outre, ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, pourraient entraîner une diminution de la valeur des actifs réputée autre que temporaire, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur. Si une volatilité ou une perturbation du marché de cette ampleur devaient se maintenir, les activités d'exploitation de la Société pourraient être touchées de façon négative, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires de cette dernière.

Facteurs de risque liés à la dilution

La Société pourrait émettre des actions ordinaires supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait diluer la participation de ses actionnaires. Les statuts de la Société permettent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires, et les actionnaires n'auraient aucun droit préférentiel de souscription à l'égard d'émissions futures. Les administrateurs de la Société ont le pouvoir de déterminer le prix et les modalités des émissions futures. En outre, des actions ordinaires additionnelles seront émises par la Société à l'exercice d'options attribuées dans le cadre de son régime d'options d'achat d'actions et à l'exercice des bons de souscription en cours.

Restrictions boursières sur les activités

Les conditions d'inscription à la Bourse de croissance TSX exigent que la Société s'engage à n'exercer que les activités de production, d'acquisition, de vente et de distribution de marijuana médicinale permises au Canada en vertu de la licence octroyée par Santé Canada, et ce, tant qu'elle sera inscrite à la Bourse de croissance TSX. Cet engagement pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à exporter de la marijuana du Canada et sur sa capacité à étendre ses activités dans d'autres domaines, y compris la fourniture de marijuana à des fins autres que médicinales si les lois devaient changer et permettre ce type de vente et si la Société demeure inscrite à la cote de la Bourse de croissance TSX et soumise à un tel engagement. Cet engagement pourrait empêcher la Société de se positionner dans de nouveaux secteurs d'activité où ses concurrents ne sont pas assujettis à pareilles restrictions. Toutes ces restrictions pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la croissance, les affaires, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Règlements sur l'environnement et sur la santé et la sécurité des employés

Les opérations de la Société sont soumises à des lois et à des règlements en matière d'environnement et de sécurité visant, entre autres, les émissions et les rejets dans l'eau, l'air et la terre, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux et non dangereux, et la santé et la sécurité des employés. La Société engagera des coûts et contractera des obligations de manière continue relativement aux questions de santé et de sécurité liées à l'environnement et aux employés. Toute violation des lois et des règlements en matière d'environnement et de sécurité pourrait se traduire par des coûts supplémentaires afin d'apporter des mesures correctives, par des sanctions ou par des restrictions touchant nos opérations de fabrication. En outre, la modification des lois sur l'environnement et celles sur la santé et la sécurité des employés ou d'autres lois, leur resserrement ou d'autres événements imprévus pourraient obliger la Société à apporter d'importantes modifications à ses opérations ou donner lieu à des passifs significatifs, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats des opérations et la situation financière de la Société.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Contraintes relatives à la commercialisation des produits

La croissance des activités et des résultats d'exploitation de la Société pourrait être freinée par des restrictions applicables aux ventes et aux activités de commercialisation imposées par Santé Canada. Le cadre réglementaire au Canada limite la capacité de la Société à livrer concurrence pour les parts de marché comme il est possible de le faire dans d'autres secteurs. Si la Société était incapable de commercialiser ses produits et de livrer concurrence afin d'obtenir des parts de marché efficacement, ou si les frais devant être engagés pour se conformer aux lois et aux règlements gouvernementaux ne peuvent être compensés par le prix de vente de ses produits, les ventes et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être touchés défavorablement.

Activités frauduleuses ou illégales d'employés, d'entrepreneurs ou de consultants

La Société est exposée au risque que ses employés, ses entrepreneurs indépendants et ses consultants s'adonnent à des activités frauduleuses ou à d'autres activités illégales. L'inconduite de ces parties pourrait inclure toute insouciance ou négligence volontaire, ou toute activité non autorisée qui serait signalée à la Société et qui violerait : i) la réglementation gouvernementale; ii) les normes de fabrication; iii) les lois et règlements fédéraux et provinciaux contre la fraude et les abus dans le domaine des soins de santé; ou iv) les lois exigeant la communication d'information ou de données financières véridiques, complètes et exactes. Il n'est pas toujours possible pour la Société de repérer et de prévenir l'inconduite par ses employés et d'autres tiers, et les mesures préventives prises par la Société pour repérer et prévenir ce type d'activités pourraient ne pas être efficaces pour maîtriser les risques ou les pertes inconnus ou non gérés ou pour protéger la Société contre les enquêtes gouvernementales ou les autres poursuites découlant d'un défaut de se conformer à ces lois ou ces règlements. Si l'une ou l'autre de ces poursuites était intentée contre la Société, et que celle-ci ne réussissait pas à se défendre ou à faire valoir ses droits, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notamment l'imposition de pénalités civiles, criminelles et administratives, de dommages, d'amendes ou de dommages contractuels, entraîner une atteinte à la réputation, une diminution des profits et des bénéfices futurs, ou encore réduire les activités de la Société, autant de conséquences qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société exerce des activités dans un environnement dynamique qui évolue rapidement et comporte des risques et des incertitudes. Par conséquent, les attentes de la direction pourraient ne pas se réaliser pour différentes raisons. Un placement dans les titres de la Société est de nature spéculative et comporte un degré élevé de risque et d'incertitude.

Hypothèses comptables critiques

Les états financiers de la Société sont préparés conformément aux IFRS. La direction fait des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement dans l'application de ces méthodes comptables et dans la présentation des montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que dans la présentation connexe des actifs et passifs éventuels. Les estimations importantes dans les états financiers ci-joints concernent l'évaluation des actifs biologiques, la rémunération à base d'actions, les bons de souscription et les instruments hybrides ainsi que la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Modifications des méthodes comptables

IFRS nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15, qui a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en mai 2014, précise de quelle façon et à quel moment les produits doivent être comptabilisés selon un modèle en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié des éclaircissements définitifs sur l'IFRS 15 concernant l'identification des obligations de prestation, les entités agissant pour leur propre compte ou comme mandataires ainsi que les licences. L'IFRS 15 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise.

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 a été publiée par l'IASB en novembre 2009 et en octobre 2010. Elle remplacera l'IAS 39. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les multiples règles de l'IAS 39. La méthode proposée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le contexte de son modèle économique et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Deux catégories de classement demeurent pour comptabiliser les passifs financiers selon l'IFRS 9 : la juste valeur par le biais du résultat net et le coût amorti. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et tous les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins que l'option de la juste valeur ne soit appliquée. Le traitement des dérivés incorporés dans la nouvelle norme correspond à celui prévu par l'IAS 39 et s'applique aux passifs financiers et aux contrats hôtes non dérivés qui n'entrent pas dans le champ d'application de la norme. L'IFRS 9 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

IFRS 16 Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location. Cette norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Son adoption anticipée est permise.

La Société évalue l'incidence des IFRS nouvelles et modifiées publiées, mais non encore en vigueur, sur sa situation et sa performance financières.

Événements postérieurs à la date de clôture

Options d'achat d'actions

Le 6 novembre 2017, aux termes de son régime d'options d'achat d'actions, la Société a attribué des options d'achat d'actions à certains de ces dirigeants. Si elles sont exercées, ces options leur permettraient d'acquérir 125 000 actions ordinaires de la Société. De plus, la Société a attribué des options visant l'acquisition d'un total de 3 000 actions ordinaires de la Société par certains salariés ne faisant pas partie de la direction. Toutes les options ont un prix d'exercice de 2,48 \$ l'action. Les droits visant le tiers de ces options seront acquis à la date du premier anniversaire de l'attribution, et ceux visant les options restantes seront acquis trimestriellement au cours des deux années suivantes. Les options ont une échéance de dix ans.

Le 4 décembre 2017, aux termes de son régime d'options d'achat d'actions, la Société a attribué des options d'achat d'actions à certains de ces dirigeants. Si elles sont exercées, ces options leur permettront d'acquérir 1 750 000 actions ordinaires de la Société. De plus, la Société a attribué des options visant l'acquisition d'un total de 20 000 actions

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

ordinaires de la Société par certains salariés ne faisant pas partie de la direction. Toutes les options ont un prix d'exercice de 2,69 \$ l'action. Les droits visant la moitié de ces options seront acquis immédiatement, et ceux visant les options restantes seront acquis annuellement au cours des trois années suivantes. Les options ont une échéance de dix ans.

Conversion de débetures convertibles non garanties

Le 22 novembre 2017, la Société a annoncé sa décision d'exercer son droit, aux termes de l'acte de fiducie daté du 18 juillet 2017 régissant les débetures convertibles non garanties à 8 % échéant le 30 juin 2019, de convertir en actions ordinaires de la Société le solde du principal des débetures convertibles et les intérêts courus impayés s'y rapportant.

La Société a remis aux porteurs de débetures convertibles un préavis écrit de 30 jours les informant de la conversion; la date de prise d'effet de celle-ci sera le 27 décembre 2017.

Aux termes de la conversion, les porteurs de débetures convertibles recevront 625 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débetures convertibles. De plus, les intérêts courus et impayés sur les débetures convertibles pour la période s'échelonnant de la date d'émission, le 18 juillet 2017, à la date de conversion exclusivement correspondront à 36,00 \$, et les porteurs de débetures convertibles recevront 22 actions ordinaires supplémentaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débetures convertibles afin de tenir compte des intérêts courus et impayés. Les porteurs de débetures convertibles recevront donc un total de 647 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débetures convertibles.

Financement par voie de prise ferme

Le 24 novembre 2017, la Société a conclu un financement par voie de prise ferme de 69 000 000 \$ consistant en 69 000 unités de débetures convertibles à un prix de 1 000 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'un montant de capital de 1 000 \$ de débetures convertibles non garanties à 7,0 % et de 227 bons de souscription d'actions ordinaires. Les intérêts seront versés semestriellement en juin et en décembre. Les débetures convertibles arrivent à échéance le 24 novembre 2020, et peuvent être converties au gré du porteur au prix de conversion de 2,20 \$ l'action. La Société peut forcer la conversion si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de ses actions ordinaires est supérieur à 3,15 \$ pendant dix jours de bourse consécutifs, moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours. Chaque bon de souscription a un prix d'exercice de 3,00 \$ l'action et arrive à échéance le 24 novembre 2019. La Société peut devancer l'échéance des bons de souscription si le cours moyen pondéré en fonction du volume quotidien de ses actions ordinaires est supérieur à 4,50 \$ pendant dix jours de bourse consécutifs, moyennant la remise d'un préavis écrit de 30 jours.

Acquisition de terrains

Le 11 décembre 2017, la Société a acquis un terrain de 78 acres adjacent à la propriété de 65 acres qu'elle possède à Gatineau, au Québec. Elle a également annoncé qu'elle procédera à des travaux de construction en vue d'ajouter une superficie d'un million de pieds carrés sur la propriété. Ces travaux devraient prendre fin en décembre 2018. Cet agrandissement portera la superficie des installations de la Société à 1,3 million de pieds carrés et augmentera sa capacité de production annuelle de cannabis séché à 108 000 kg.

Conversion de débetures convertibles non garanties

Le 15 décembre 2017, la Société a annoncé sa décision d'exercer son droit, prévu aux termes de l'acte de fiducie daté du 24 novembre 2017 régissant les débetures convertibles non garanties à 7 % échéant le 24 novembre 2020, de convertir en actions ordinaires de la Société le solde du principal des débetures convertibles et les intérêts courus impayés s'y rapportant.

La Société a remis aux porteurs de débetures convertibles un préavis écrit de 30 jours les informant de la conversion; la date de prise d'effet de celle-ci sera le 15 janvier 2018.

La société Hydrothecary

Rapport de gestion

Aux termes de la conversion, les porteurs de débentures convertibles recevront 454,54 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débentures convertibles. De plus, les intérêts courus et impayés sur les débentures pour la période s'échelonnant du 31 décembre 2017 (le paiement d'intérêts prévu le 31 décembre 2017 sera versé au comptant) à la date de conversion exclusivement correspondront à 2,92 \$, et les porteurs de débentures recevront 1,33 action ordinaire supplémentaire pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débentures détenue afin de tenir compte des intérêts courus et impayés. Les porteurs de débentures recevront donc un total de 455,87 actions ordinaires pour chaque tranche de capital de 1 000 \$ de débentures détenue. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise, et le nombre d'actions ordinaires à émettre sera arrondi au nombre entier inférieur.